

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026\_39bis Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	5

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

**Étaient présents :** M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, Mme CHAPEL Hélène, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril

**Procurations :**

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laëtitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

**Secrétaire de séance :** Mme Sabine NICOLAS

**FONCTION PUBLIQUE :** DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (ART. L.332-23-2° DU CGFP) – ERREUR MATERIELLE

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**Considérant** qu'en prévision des périodes de vacances scolaires ou pour faire face à des besoins de taux d'encadrement liés aux variations d'effectifs sur les temps périscolaires ou accroissement saisonnier d'activité au service espaces verts et festivités, il peut être nécessaire de renforcer les services de l'ALSH, d'entretien des locaux, du service Enfance Jeunesse Education, ou exceptionnellement des services techniques ou administratifs.

**Considérant** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés:**

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

➤ **DE PRÉCISER** que seront créés :

- ♦ Au maximum 4 emplois dont la durée hebdomadaire sera déterminée en fonction des besoins, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du service Enfance Jeunesse Education ;
- ♦ Au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent chargé d'activités liées à l'entretien et la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux ainsi que l'organisation des festivités et manifestations
- ♦ Au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2026

Application agréée Egalite.com

99\_DE-030-213002595-20260428-2026\_0398 IS

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

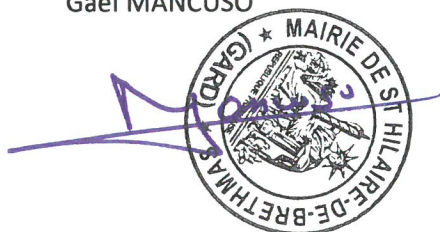
➤ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Pour 22  
Contre 0  
Abstention 5 (Mmes CHABASSUT Orlane, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 28 avril 2026

Le Maire,

Gael MANCUSO



Le secrétaire de séance

Sabine NICOLAS

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Sabine Nicolas', is written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/05/2026

Application agréée E-legalite.com